



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 17 mai 2018, auditoire 415, Amphimax, Dorigny**

---

- Présidence :** Mme Céline Rozenblat
- Secrétariat :** M. Lucien Genoud
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice  
M. Benoît Frund, Vice-recteur  
M. Martial Pasquier, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. David Hamidovic, FTSR  
M. Alain Boillat, Lettres  
M. Jean-Philippe Leresche, SSP  
M. Laurent Moreillon, FDCA  
M. Jean-Daniel Tissot, FBM
- Excusé-e-s :** Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice  
M. François Bussy, Vice-recteur  
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
- M. Jean-Philippe Bonardi, HEC  
M. René Véron, FGSE

**Membres présent-e-s :**

Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Kahil, M. Franco Taroni, M. Vincent Mabillard, Mme Stéphanie Monod, M. Adrien Vincart, Mme Thérèse Jeanneret, M. Samuel Goy, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Sébastien Bujard, M. Thierry Mathieu, M. John Antonakis, M. Rafael Lalive, M. Alain Schatt, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Niklaus Schaefer, M. Lazare Benaroyo, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Lucien Genoud, M. Adrien Waeber, M. Daniel Rod

**Excusé-e-s :**

M. Olivier Bauer, M. Matthieu Pellet, Mme Valérie Cossy, M. François Rosset, Mme Audrey Loetscher, Mme Daniela Jopp, M. Fidel Petros, M. Olivier Staub, M. Piergiorgio Tozzi, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Sarah Augsburg

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du PV du 19 avril 2018



3. Communication de la Direction
4. Communication du Bureau
5. Examen du Rapport de gestion 2017
6. Examen des Comptes 2017
7. Examen du Budget 2019
8. Propositions
  - 8.1. Postulat «Certificats de travail»
  - 8.2. Postulat «Accès aux bâtiments»
  - 8.3. Postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à L'UNIL»
9. Commission législative : modifications du RI
10. Divers et interpellations

## **1. Accueil et bienvenue**

La présidente remercie la présence des membres du Conseil et la présence de la Rectrice, des Vice-recteurs et du Secrétaire général.

## **2. Formalités**

- Désignation des scrutateurs  
Les scrutateurs sont MM. Samuel Goy et Daniel Rod.
- Adoption de l'ordre du jour  
Proposition d'inversion des points 8 et 9.  
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec cette inversion.
- Adoption du PV du 19 avril 2018  
M. Mathieu demande de mettre un chiffre plutôt qu'«unanimité»  
M. Pirot demande de mettre «unanimité -2»  
Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Communications de la Direction**

Mme la Rectrice offre à chaque membre du Conseil de l'UNIL un exemplaire du livre du Prof. Jacques Dubochet.

## **4. Communications du Bureau**

M. Adrien Vincart présente les résultats d'un sondage sur le harcèlement mené par la FAE. Il attire l'attention sur le fait qu'il y a une sous-estimation du problème du harcèlement par la Direction. Il soulève que le problème est assez grand.

M. Schatt demande le sens d'exposer la suite de ces chiffres.

M. Vincart répond qu'il souhaitait le communiquer au Conseil avant que cela ne soit rendu public.

## 5. Examen du Rapport de gestion 2017

Mme la Rectrice précise que l'UNIL rend au Conseil d'Etat un rapport annuel sur le plan stratégique. Ce matin le plan stratégique a été publié en ligne. Ce suivi a été élaboré sur la base du Plan d'intention approuvé en mars de l'année dernière. Ce rapport montre que les gens font leur travail et encore davantage. Elle remercie toutes les personnes travaillant à l'Université. Particulièrement les décanats et les services. Elle tient aussi à remercier tous les collaborateurs des vice-recteurs, les vice-recteurs et la vice-rectrice. Elle remercie aussi les rédacteurs du rapport. Elle rappelle le prix Nobel de M. Jacques Dubochet et souligne cet événement historique. Elle se considère, malgré le fait qu'elle n'y soit pour rien, chanceuse d'avoir été rectrice à ce moment précis. Elle tient à ce que la recherche continue d'être soutenue. Elle montre aussi qu'il a un dynamisme fort et les NCCR ont été prolongés pour deux d'entre eux, ce qui montre que cela se passe bien.

Une commission d'éthique va être mise en place pour que les projets de recherche soient rapidement améliorés. Les publications et les données en libre accès sont également un grand thème de la recherche qui est en train d'être mis sur pied, on voit les premiers résultats.

Dans l'enseignement, un expert en docimologie a été engagé pour améliorer la qualité des examens. Les étudiants apprennent pour réussir des examens et ceux-ci définissent comment l'étudiant apprend.

L'Université fait une réflexion pour une anonymisation des examens, avec une faculté pilote.

Il y a une augmentation constante de l'évaluation des cours par les étudiants, 67% le sont déjà. Le processus d'évaluation des étudiants reste essentiel mais il ne répond pas assez rapidement à des gros problèmes d'enseignements. Il faut jusqu'à 3 ans pour que quelque chose se passe en cas de problème. Maintenant les étudiants peuvent porter plainte directement au Décanat pour changer les choses plus rapidement.

La communication entre l'Université et la vie de la Cité. Une convention cadre qui vient d'être signée avec la ville de Lausanne pour que les musées municipaux puissent communiquer ensemble. Le projet INTERACT doit aussi permettre le développement de projets de recherche action. Au niveau de la politique institutionnelle on a demandé au Bureau de l'égalité d'envoyer des intervenants dans les Facultés ayant une proportion basse de femme. La proportion augmente légèrement. Le projet VOLTEFACE est arrivé à son terme en 2017 et le vice-recteur Frund annoncera, à l'automne, une nouvelle plateforme inter-facultaire sur la durabilité. L'esprit d'entreprendre est promu avec un travail de groupe de travail et un projet de master à bout touchant. Avec la mise en place de mesures et de moyens pour les développer.

Pour les grands projets, le Ludwig a un bâtiment qui est en cours de construction à Epalinges et le bâtiment Agora va être inauguré cet été. Le groupe du Prof. Coukos, a traité deux patients avec une nouvelle

immunothérapie. Mme la Rectrice conclut en évoquant l'importance du réseau SMART MOVE, un réseau académique pour le sport.

M. Dupuis a deux remarques : la première concerne un des points sur la réalisation des objectifs en page 92. Il est intrigué sur la formulation d'une phrase et le manque d'une information qui peut être facilement trouvée (représentation hommes-femmes dans la commission de planification académique en Lettres). Sa seconde remarque concerne les annexes : il demande s'il y a des chiffres sur la création de postes de maître-assistant.

Mme la Rectrice répond qu'à chaque stabilisation de maître-assistant, un poste est perdu.

M. Goy : page 36 point 1.3.1, remarque que la croissance du nombre d'enseignants a semblé accompagner celle du nombre d'étudiants alors que le nombre d'assistants est resté stable. C'est très variable selon les facultés. Il est dit plus haut que diviser le nombre d'étudiants par le nombre d'enseignants n'a pas de sens, alors il se demande ce qu'il est pertinent de faire.

Mme la Rectrice reconnaît que le nombre d'assistants est stable et très différent entre chaque faculté en effet.

M. de Perrot précise que le rapport est destiné à des parlementaires qui ne savent pas exactement comment fonctionne l'Université.

M. Goy propose que pour les prochaines années on puisse donner des chiffres qui prennent en compte les variations entre les Facultés.

M. Boillat dit que ce sont des corps intermédiaires, des étudiants et autres ce qui fait une mobilité grande car pas un seul corps, ce sont les associations qui les proposent. Peut-être qu'à ce moment précis ce n'était pas certain de savoir ce qui est fait.

Mme Rozenblat salue le gros travail effectué et signale plusieurs coquilles sur le sommaire qu'elle transmettra.

Vote : 6 abstentions  
zéro contre

Le rapport est accepté.

## **6. Examen des Comptes 2017**

M. le Vice-recteur Pasquier informe sur la procédure de révision des comptes. Un audit intermédiaire a lieu chaque année en novembre avec un organe mandaté par le Conseil d'Etat. Il est soumis au comité d'audit qui pose les questions correspondantes. Le Conseil de l'Université est invité à adopter les comptes puis ils sont envoyés Conseil d'Etat.

M. le Vice-recteur Pasquier explique le nouveau modèle de la LEHE et le rôle de la réserve dans la gestion du budget.

**Questions :**

M. Schatt, Président de la Commission des finances et de gestion considère personnellement que nous sommes une Université plutôt riche du point de vue financier.

M. le Vice-recteur Pasquier précise que la somme du bilan est importante mais qu'elle n'est pas directement accessible car il faut tenir compte des engagements.

M. Mathieu trouve que c'est intéressant d'avoir les chiffres et il reconnaît qu'on ne voit pas en détail ce que les chiffres montrent. Il demande si des gens y ont eu accès avant.

M. Schatt et la Commission des finances et de gestion ont regardé ces comptes.

M. Tissot (*en réponse à M. Mathieu*) : c'est une vraie responsabilité d'un membre de Conseil de l'Université, il faut que la personne qui en fait partie soit capable de comprendre comment fonctionne un compte, c'est son rôle quitte à ce qu'il se forme de son côté.

M. le Vice-recteur Pasquier précise qu'une fiduciaire vérifie chaque année toutes les opérations comptables effectuées et fait le travail de vérifications par rapport à la loi. C'est l'organe de révision qui fait ça, c'est lui qui pose des questions.

M. Schatt : chaque collaborateur est payé chaque mois mais les écritures sont mises toutes ensemble et c'est le total qui est vérifié.

Mme la Rectrice : on peut imaginer que le rapport d'audit monterait les incohérences.

M. Dupuis regrette que la Commission n'ait pas fait de rapport formel.

M. Fernandez : le Conseil a délégué à la Commission la réflexion sur ce rapport. Si la Commission n'a pas relevé de problème, alors on peut valider son travail en présupposant que le travail a été fait correctement.

M. Dupuis : la Commission pourrait rendre un rapport car serait bien.

Vote :   zéro abstention  
          zéro refus

Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

**7. Examen du Budget 2019**

M. le Vice-recteur Pasquier présente le budget 2019. Il soulève que la RIE3 va entraîner des baisses des revenus. S'il n'y a pas d'augmentation des subventions en conséquence, alors le prélèvement sur le FRI va être de 15 millions. Si cela arrive, il faudra donc totalement refaire le budget. On ne peut donc pas assurer que le budget soit à 100% actuel. Il faut donc de la prudence pour le budget 2019. On aura un retour du Conseil d'État fin septembre-début octobre. Le Conseil d'État fait des propositions qui ont été

discutées en Commission du Grand Conseil. Nous pouvons avoir confiance, mais on ne peut être certain que le budget des facultés soit assuré.

M. Schatt fait le rapport de la Commission des finances et de gestion. La Commission a trouvé le budget plutôt optimiste tout en étant très bien fait. Il se demande qu'il ne faudrait pas le revoir à la baisse pour éviter de réfléchir à beaucoup d'ajustements.

M. le Vice-recteur Pasquier: les ajustements seront faits sur le budget avec des fonds maîtrisés par la Direction.

M. Dupuis souhaite prendre la défense du Vice-recteur Pasquier. Il est scandalisé de l'intervention personnelle de M. Schatt qui ne reflète pas l'avis de la Commission des finances et de gestion. Il veut voter à la fois sur le budget et sur la décharge de la Commission pour cette année. Il est scandalisé de l'absence de rapport de la Commission.

M. Leresche est effaré de la proposition de M. Schatt, il ne veut pas qu'un budget soit revu à la baisse. Il ne veut pas que le pavillon soit baissé. Nous entrons dans une phase politique, avec des relais au Conseil d'Etat et au parlement.

M. le Vice-recteur Pasquier tient à remercier les Facultés avec lesquelles un dialogue constructif a été établi. Il y a eu des sacrifices par rapport à des demandes additionnelles.

Le budget 2019 est soumis au vote et il est accepté à l'unanimité.

M. Dupuis relève le fait que si M. Leresche est sorti de sa réserve, cela montre qu'il existe un problème. Effectivement, on demande au Conseil de signer un chèque en blanc en approuvant un rapport dont on ne dispose pas et il trouve malhonnête la façon de procéder.

M. Dupuis soulève que ce travail était chaotique pour ne pas dire «foireux».

M. Rod voudrait de la part de M. Dupuis une argumentation claire pour que l'on comprenne son propos.

M. Dupuis revient sur le principe de voter sur un document complexe dont la Commission des finances et de gestion donne normalement un premier avis par écrit au Conseil. Ce qui est «foireux» à son sens, c'est que l'opinion personnelle de M. Schatt entre en contradiction avec l'avis émis par la Commission qu'il préside, tout en laissant penser qu'il énonce l'avis général de cette Commission.

Vote de décharge pour la Commission :

2 personnes pour  
5 absentions  
21 contre

Pas de vote de décharge.

**9. Commission législative : modifications du RI (voir document en annexe contenant toutes les corrections en suivi des modifications)**

**Article 32**

25 pour

1 abstention

**Article 33**

1 abstention

26 pour

**Article 34**

26 pour

1 abstention

**Article 35**

22 pour

3 abstentions

Suite au départ de M. Rod M. Lalive prend la place de scrutateur

**Article 36**

Pour maintenir le paragraphe

20 pour

4 abstentions

**Article 38**

3 abstentions

22 pour

**Article 37**

25 pour

0 abstention

**Article 39**

4 abstentions

21 pour

M. Dupuis dépose une motion d'ordre pour arrêter la révision du RI et passer à la discussion sur les postulats.

Accord à l'unanimité.

**8. Propositions**

**8.1. Postulat «Certificats de travail»**

M. Lalive s'associe à cette présentation, confirmant que les attestations de travail sont très importantes. Le code des obligations spécifie que chaque employé peut demander à son employeur un certificat de travail qui explique tout. C'est donc déjà légalement spécifié et inutile selon lui. Il pense qu'il faut trouver des techniques pour aider les gens à l'obtenir.

M. Dupuis affirme que c'est vrai, il pense que ce postulat pourrait encourager à l'automatisation des pratiques. Il pense que c'est pour une meilleure image de l'Université. Le fait de systématiser cette pratique

permet d'éviter de prétexter les gens non-francophones, moins conscients de leurs droits en Suisse.

M. le vice-recteur Pasquier soulève que le certificat de travail est important pour des personnes qui vont quitter l'Université. Il a l'impression que ce qui est esquissé est loin de la réalité. Il veut souligner le travail des secrétaires et des collaborateurs pour avoir tous les documents relatifs pour un futur. La mission de l'Université ne s'arrête pas à la forme légale. Il salue le travail du personnel administratif visant à pouvoir délivrer des certificats le plus rapidement possible. Ces personnes ne sont pas indifférentes à la fin du travail des assistants. Il soulève qu'il a eu 3 cas où les gens n'ont pas reçu leur certificat. Le premier est une personne sous contrat, demandant un certificat intermédiaire, le certificat est en préparation. Le second avec fin de contrat au 31 août est en possession d'un certificat intermédiaire de novembre 2016. La règle veut que le certificat vienne directement à la fin de l'emploi. Il a été produit mais la personne a pris 3 mois pour adresser une réponse quant à la liste de ses activités. Il refuse l'idée d'un retard grave quand il faut juste une liste d'activités à valider par mail. Pour le troisième cas, il a eu une erreur de la secrétaire dans l'envoi du mail.

Ce travail est donc exécuté et bien fait. On ne peut pas pour des raisons légales faire un certificat de travail final avant la fin du contrat. C'est l'objectif du Service RH que ce certificat soit donné le jour du départ. Il est arrivé que des personnes le reçoivent en retard, mais ce sont des cas passés. Il existe désormais des procédures mises en place pour produire ces demandes. Il faut un temps nécessaire pour le produire. Il rappelle que la Suisse est le seul pays qui donne une importance au certificat de travail.

M. Dupuis : la personne qui a pris 3 mois pour répondre l'a fait suite à une urgence médicale grave lui valant un arrêt de travail prolongé, ayant presque succombé aux complications d'une opération chirurgicale. Il soutient avoir des statistiques plus complètes que les trois cas évoqués par M. le vice-recteur Pasquier. Enfin, le fait qu'il soit répondu que l'entrée en vigueur de sa proposition entraînerait des coûts additionnels est un problème : l'obligation de certification des activités professionnelles devrait être prévue dans le budget de base. Cela montre que l'Université investit des moyens inférieurs au minimum pour s'acquitter de son devoir légal.

M. le vice-recteur Pasquier répond qu'il a dit que cette production de certificats n'a jamais été budgétée, mais qu'il y a évidemment un coût. Le deuxième élément est que les délais légaux sont respectés. On peut toujours faire preuve de plus de diligence. C'est ce que les services s'efforcent de faire.

Vote :  
6 pour  
11 abstentions  
6 contre

La présidente tranche en votant contre. Le postulat n'est pas accepté.

8.2. Postulat «Accès aux bâtiments»

8.3. Postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à L'UNIL»

Ces deux derniers postulats sont reportés à la prochaine séance du 4 octobre 2018.

**9. Divers et interpellations**

Néant.

Mme la Présidente lève la séance à 19h50.

25.09.2018 / Lucien Genoud, secrétaire /sf